

GUIDE DE LA RENTRÉE 2016-2017

BONNE RENTRÉE !



PETITE ENFANCE // ÉDUCATION
RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // **RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR**



Juvisy GRAND
PARIS

SOMMAIRE



1

PETITE ENFANCE

- ✓ **INSCRIPTIONS** EN STRUCTURES PETITE ENFANCE
- ✓ **LES AUTRES** MODES DE GARDE
- ✓ **LE RELAIS** ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)ES

2

ÉDUCATION

- ✓ **CARNET D'ADRESSES**
- ✓ **EMPLOIS** DU TEMPS DES ÉCOLES
- ✓ **QUOTIENT** FAMILIAL
- ✓ **LE CLAS**
- ✓ **LE CONSEIL MUNICIPAL** DES ENFANTS
- ✓ **LE CENTRE** DE LOISIRS
- ✓ **RAMASSAGE** SCOLAIRE
- ✓ **CALENDRIER** DES VACANCES SCOLAIRES

LES PUBLICATIONS

DISPONIBLES À L'ESPACE MARIANNE ET EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DE LA VILLE



LIVRET ET FICHES
PETITE
ENFANCE

LIVRET ET FICHES
LES TEMPS DE
L'ÉCOLE

LIVRET
CME

LIVRET
CLAS ACCUEIL
DU SOIR

RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR



1

PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE EST À VOTRE SERVICE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN :

D'un accueil familial :
la crèche familiale
(32 places)

De 2 accueils collectifs réguliers pour les plus grands :
les 2 micro-crèches
(20 places)

De 3 multi-accueils
dont 2 au sein de la Maison de la Petite Enfance
(105 places)

Du RAM
(Relais d'Assistantes Maternelles)



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE
Amandine BAUSTIER COSTA,
Adjointe au Maire, chargée de la famille et de la petite enfance.

INSCRIPTION EN STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**
Les agents d'accueil vous fourniront les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en crèche
01 69 12 50 00
- ✓ **Le service Petite Enfance :**
Il gère les structures Petite-Enfance et le suivi des dossiers.
Il est joignable par téléphone au
01 69 12 32 49
service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS TOUS LES DEUX MOIS

Les dates seront disponibles à l'espace Marianne (25, Grande rue) et sur juvisy.fr



COMMENT OBTENIR UNE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne ou sur le site Internet de la Ville.

Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne avec les pièces suivantes :

1

Pour un enfant qui est né :

- ✓ Acte de naissance ou
- ✓ Copie du livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile

2

Pour un enfant à naître :

- ✓ Certificat de grossesse
- ✓ Justificatif de domicile
- + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
 - ✓ Formulaire de confirmation de naissance
 - ✓ Acte de naissance

Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 3 mois de grossesse).

ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre.

Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.



QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

✓ ACCUEIL RÉGULIER

Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :

STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES
Multi-accueil Korczak	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarrault <i>Quartier Plateau</i>	7h30-18h30
Multi-accueil Colombine		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy <i>Quartier Seine</i>	7h30-19h
Multi-accueil Pierrot			8h-18h
Micro-crèche Fée Clochette	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.	1 bis rue Montenard <i>Quartier Centre</i>	8h-18h
Micro-crèche Peter Pan	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus d'1 an.		8h-18h
Crèche Familiale	Accueil au domicile des Assistantes Maternelles employées municipales. Chacune accueille 1 à 3 enfants et s'inscrit dans un travail d'équipe avec les encadrants de la crèche. Des séances de jardin d'éveil, organisées par l'éducatrice de jeunes enfants, ont lieu pour les enfants de la crèche âgés de 2 à 3 ans.	Toute la Ville <i>(Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)</i>	7h15-18h45

✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure sur des jours ou demi-journées non fixes, en fonction des besoins des familles et des places disponibles. L'enfant est présent en moyenne 1 journée à 2 demi-journées par semaine.

Ce mode d'accueil correspond plutôt aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES
Multi-accueil Korczak	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarrault <i>Quartier Plateau</i>	9h-17h
Multi-accueil Colombine		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy <i>Quartier Seine</i>	9h-17h
Multi-accueil Pierrot			9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h
Micro-crèche Peter Pan	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus d'1 an.	1 bis rue Montenard <i>Quartier Centre</i>	9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h



TARIFS EN STRUCTURE EN PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

MULTI-ACCUEILS		CRÈCHE FAMILIALE ET MICRO-CRÈCHES	
1 enfant à charge	0.06%	1 enfant à charge	0.05%
2 enfants à charge	0.05%	2 enfants à charge	0.04%
3 enfants à charge	0.04%	3 à 5 enfants à charge	0.03%
4 à 7 enfants à charge	0.03%	6 à 8 enfants à charge	0.02%
8 enfants à charge	0.02%		

LES AUTRES MODES DE GARDE

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :

RECRECITER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur).

RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE (EMPLOI D'UNE PERSONNE À DOMICILE)

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/

ou agréé par l'Etat (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place des tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

EDUCAZEN

2, rue Montenard
Tél. 01 69 21 84 20

FAMILY SPHERE

Agence Essonne Est
60, allée des Champs-Elysées
91042 EVRY
Tél. 01 60 87 67 66

AZ HOME SERVICES

Immeuble Le Miroir
Avenue Blaise Pascal
91420 MORANGIS
Tél. 01 60 49 00 66

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement

à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

- ✓ Des sites qui vous donneront des informations complémentaires sur ces modes de garde : www.mon-enfant.fr/ / www.pajemploi.urssaf.fr



LES AIDES FINANCIÈRES

Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF rembourse une partie de la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant et vos ressources. Un minimum de 174,55 euros vous est remboursé chaque mois, sans plafonds de revenu. Le maximum étant de 461,40 euros au 1^{er} avril 2016.

Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales à votre place pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RAM EST UN LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANTS MATERNELS SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENT.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur recherche et leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) et la liste actualisée.

De plus, le RAM accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagnés dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle. Pour les enfants, le RAM est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur

âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant maternel.

Pour le contacter :
Maison de la Petite Enfance
41-45 rue Monttessuy
01 69 12 32 21

À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du cmg, peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.



MICRO-CRÈCHE PRIVÉE

DÈS LA RENTRÉE, UNE NOUVELLE STRUCTURE PETITE ENFANCE OUVRIRA SES PORTES. IL S'AGIT DE GAZOUILLES ET PATOUILLES, UNE MICRO-CRÈCHE PRIVÉE D'UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 10 BERCEAUX.

Gazouilles est une micro-crèche (10 berceaux), située dans le quartier entrevoies de Juvisy-sur-Orge. Nouvelle née, elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance, dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : Aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la

sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de la structure, en fonction des places disponibles :

22 rue Pasteur
91260 Juvisy-sur-orge
**Tél. 01 69 42 74 09 ou
06 81 42 19 82**

gazouillesetpatouilles@gmail.com



ÉDUCATION



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE ÉDUCATION, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIEN LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS ET LEURS LOISIRS.

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes : Livret de famille // Justificatif de domicile // Justificatifs des vaccinations obligatoires. Les renseignements suivants vous seront demandés : N° allocataire Caf // N° Tél des parents (Personnel(s) et professionnel(s))



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE
Chantal POMMEREAU,

Adjointe au Maire, chargée de l'éducation, du scolaire de l'emploi et de l'insertion.

CARNET D'ADRESSES

ÉCOLES MATERNELLES

Saint-Exupéry	27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Pietrobelli	8h30 à 11h30 - 13h30 à 15h45
Françoise Dolto	2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Vallence	8h30 à 11h30 - 13h30 à 15h45
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h
La Fontaine	36, rue Montessuy	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h
Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Cherry	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : M. Plas	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h
Edmond Michelet	30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25	8h15 à 11h15 - 13h15 à 15h30
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h

COLLÈGE ET LYCÉES

Collège Ferdinand Buisson	3 rue Carnot - Tél. 01 69 21 42 57
Lycée des métiers Jean Monnet	51, avenue du Général de Gaulle - Tél. 01 69 12 44 50
Lycée Marcel Pagnol	Avenue de la Terrasse Prolongée - 91200 Athis-Mons Tél. 01 69 21 78 08 - Fax : 01 69 24 90 91 Foyer : 01 69 21 78 08

AUTRE GROUPE SCOLAIRE

École privée catholique Ste-Anne	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Chabry
---	--

EMPLOIS DU TEMPS



LES ÉCOLES MATERNELLES

ÉCOLES MATERNELLES DOLTO / ST-EXUPÉRY						
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 15H45	DE 15H45 À 16H30	16H30 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	TAP (45min)	Accueil périscolaire
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs			
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

ÉCOLES MATERNELLES JEAN JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE						
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H	DE 16H À 16H45	16H45 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	TAP (45min)	Accueil périscolaire
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs			
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JEAN JAURÈS ET UNGERER							
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H	DE 16H À 17H15	DE 17H15 À 18H	18H À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	Étude (1h15)*	TAP (45min)	Accueil périscolaire
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs				
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							

*1h30 pour l'école Tomi Ungerer

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES MICHELET							
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 15H30	DE 15H30 À 17H	DE 17H À 17H45	17H45 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	Étude (1h30)	TAP (45min)	Accueil périscolaire
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs				
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							

LE PORTAIL FAMILLE «JUV'EASY»
VOUS PERMET DE FAIRE TOUTES VOS DÉMARCHES
EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Juveasy

QUOTIENT FAMILIAL

SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI,
À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE ET/OU AU CENTRE DE LOISIRS,
NOUS VOUS INVITONS À :

1 Faire calculer votre quotient familial

à l'espace Marianne, à partir du 11 juillet, en possession des documents requis

2 Une fois le quotient déterminé, vous devrez compléter et déposer les fiches

de pré-inscription pour chaque activité au pôle régie de l'espace Marianne ou vous pré-inscrire sur le portail famille **Juveasy**

ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

Mentionner sur la fiche de pré-inscription (disponible à l'Espace Marianne et en téléchargement sur le portail famille), les jours de fréquentation de votre enfant pour chacune des activités (pré-inscription obligatoire). Ces réservations, pour un trimestre complet ou pour un mois minimum, serviront à établir vos factures.

Il vous sera toujours possible d'effectuer des modifications sur papier ou en ligne. Pour être prise en compte, elles devront être effectuées dans la période du 1^{er} au 20 du mois précédant la période concernée. Toute modification apportée entre le 21^{ème} et le 31^{ème} jour du mois précédent ne pourra pas être prise en compte. Sans justificatif sérieux les repas non pris alors qu'ils ont été réservés seront facturés. Tout repas pris sans inscription préalable donne lieu à une facturation majorée.

ACCUEIL LE MERCREDI ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Prendre contact auprès du centre de loisirs (rue vergingétorix). L'inscription devra être accompagnée du pré-paiement. Vous aurez également à compléter une fiche sanitaire. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail Léo Lagrange :

<https://portail.aiga.fr/v4/login.php5>

RESTAURATION SCOLAIRE // PAUSE MÉRIDIANNE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS PAUSE MÉRIDIANNE
1A	0,85 €
1B	1,01 €
2	1,51 €
3	1,90 €
4	2,42 €
5	3,04 €
6	3,78 €
7	4,42 €
8	5,38 €
Hors Commune (H.C.)	8,68 €

ÉTUDES SURVEILLÉES

QUOTIENT FAMILIAL	À L'UNITÉ	AU FORFAIT MENSUEL
1A, 1B, 2	0,35 €	2,96 €
3, 4	1,83 €	15,30 €
5, 6	2,47 €	20,97 €
7, 8	3,47 €	29,45 €
Hors Commune (H.C.)	6,54 €	55,61 €

QUOTIENT FAMILIAL

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE EN EUROS
1A	< 213,00
1B	213,01 à 266,00
2	266,01 à 333,00
3	333,01 à 416,00
4	416,01 à 520,00
5	520,01 à 650,00
6	650,01 à 813,00
7	813,01 à 1016,00
8	> à 1016,01





LE CLAS

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ (CLAS)
L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens l'aide et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social.

LES HORAIRES DU CLAS

CENTRE-VILLE
(ÉCOLE MICHELET
ET COLLÈGE BUISSON)
Dans les locaux
du centre de loisirs,
25 rue Vercingétorix

**Lundi, mardi et jeudi
de 15h30 - 17h45**

PLATEAU
(ÉCOLE JAURÈS
ET COLLÈGE BUISSON)
À la maison de quartier
Albert Sarraut,
28 rue Albert Sarraut

**Lundi, mardi et vendredi
de 16h - 17h45 et jeudi
réservé aux collégiens**

INSCRIPTION AU CLAS

Les dossiers d'inscription pourront être retirés à l'espace Marianne à partir du 15 juillet.
Les tarifs 1,05€ / mois



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.

QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ De se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,

- ✓ De découvrir le fonctionnement des instances de l'état (Sénat, Assemblée nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ D'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ De proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ De s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



RENSEIGNEMENTS

Service Éducation
Jeunesse

Espace Marianne 25, Grande rue
Tél. 01 69 12 50 00
Animateur du CME : Issa GUÉRY

LE CENTRE DE LOISIRS

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT
**JEUX D'EXPRESSION, MENUISERIE, JARDINAGE, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

L'ACCUEIL

Le centre accueille les enfants de 3 à 14 ans demeurant à Juvisy. Il est ouvert tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Les enfants préalablement inscrits sont pris en charge à la fin des heures de classe et conduits vers les écoles Michelet et Saint-Exupéry pour y déjeuner le mercredi. Les activités ont lieu de 9h15 à 17h pendant les vacances avec une ouverture des portes à 7h30 et de 16h30 à 19h. Un circuit de car permet aux enfants de rejoindre le centre de loisirs à 9h. Les enfants de maternelle déjeunent à l'école Saint-Exupéry, les plus grands au restaurant de l'école Michelet. Les goûters sont servis au centre. Pour mieux répondre aux différents rythmes et besoins de chacun, les groupes sont structurés ainsi :

- ✓ les 3-4-5 ans,
- ✓ les 6 ans, 7-8 ans et 9-11 ans
- ✓ un club de « préados » destiné à accueillir les 11-14 ans (collégiens), pour lesquels il sera proposé des stages culturels et sportifs.

PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille, des certificats de vaccinations obligatoires. Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant au centre de loisirs ou par courrier et sur le portail famille du centre de loisirs. Le calcul du quotient familial est effectué à l'espace Marianne. L'inscription reste valable pour tous les temps d'accueil et de loisirs (avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances) encadrés par les équipes de Léo-Lagrange, du 1^{er} septembre au 31 août. Cette inscription se fera exclusivement auprès du secrétariat du centre de loisirs.

PERMANENCES / SECRÉTARIAT - 25 RUE VERGINGÉTORIX

Lundi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h

Mardi : 9h - 12h30

Mercredi : 9h - 12h45 // 13h45-18h

Jeudi : 9h - 12h30

vendredi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	POUR UNE HEURE + GOÛTER	HEURE SUIVANTE
1A	0,70 €	0,63 €
1B	0,81 €	0,72 €
2	0,95 €	0,86 €
3	1,05 €	0,95 €
4	1,16 €	1,05 €
5	1,45 €	1,30 €
6	1,61 €	1,46 €
7	1,86 €	1,67 €
8	2,11 €	1,91 €
HC	3,52 €	3,16 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + GOÛTER	1/2 JOURNÉE	GARDERIE /HEURE
1A	3,26 €	2,12 €	0,63 €
1B	4,08 €	2,65 €	0,72 €
2	5,21 €	3,39 €	0,86 €
3	6,52 €	4,24 €	0,95 €
4	8,16 €	5,30 €	1,05 €
5	9,79 €	6,36 €	1,30 €
6	12,23 €	7,95 €	1,46 €
7	15,09 €	9,81 €	1,67 €
8	18,76 €	12,19 €	1,91 €
HC	40,17 €	26,51 €	3,16 €





RAMASSAGE SCOLAIRE ANNÉE 2016-2017

Une fiche d'inscription a été adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire.

Pour les nouveaux élèves, vous pourrez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet et ou à l'espace Marianne.

Tarif unique pour toutes les familles : 36 € pour le 1^{er} enfant et 33 € à partir du 2^{ème} enfant.

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR		
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	HORAIRES Mercredi	ARRÊTS
QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET				
7H40	4 rue Montessuy	15H40	11H35	École Michelet
7H45	28 rue Montessuy	15H45	11H40	4 rue Montessuy
7H50	Danaux / ZAC des bords de Seine	15H47	11H42	28 rue Montessuy
7H55	15 quai Gambetta	15H50	11H45	Danaux / ZAC des bords de Seine
8H00	École Michelet	15H55	11H50	15 quai Gambetta
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1^{ER} TOUR)				
8H10	40 rue H.Barbusse	16H15	12H15	École Jean Jaurès
8H13	Square M.Cheveaux	16H18	12H18	40 rue H.Barbusse
8H18	École Jean Jaurès	16H20	12H20	Square M.Cheveaux
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2^{ÈME} TOUR)				
8H23	Maternelle F.Dolto	16H28	12H28	École Jean Jaurès
8H30	École Jean Jaurès	16H33	12H33	Maternelle F.Dolto
SALLE DES FÊTES // ÉCOLE JEAN JAURÈS				
8H10	Salle des Fêtes	16H15	12H15	École Jean Jaurès
8H15	10 avenue Raspail	16H17	12H17	22 place Barbusse / Lacroix
8H18	36 avenue Raspail	16H20	12H20	Rue Albert Sarrault / Poste
8H23	22 place Barbusse / Lacroix	16H23	12H23	32 boulevard de la Cascade
8H27	Rue Albert Sarrault / Poste	16H25	12H25	19 avenue Gounod / Terrasse
8H32	École Jean Jaurès	16H29	12H29	Salle des Fêtes
		16H32	12H32	Rue des Près / Cité J.Ferry

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

ANNÉE 2016-2017

RENTRÉE DES ÉLÈVES :

jeudi 1^{er} septembre 2016

VACANCES DE LA TOUSSAINT :

du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre 2016

VACANCES DE NOËL :

du vendredi 16 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017

VACANCES D'HIVER :

du vendredi 3 février au lundi 20 février 2017

VACANCES DE PRINTEMPS :

du vendredi 31 mars au mardi 18 avril 2017

DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :

le vendredi 7 juillet 2017

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

